Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Renseignements : **Relations avec les investisseurs**
416 947-1212

(Tous les montants sont exprimés en dollars américains (« $ » ou « $ US »), sauf indication contraire.)

AGNICO EAGLE APPORTE DES PRÉCISIONS CONCERNANT LA DATE DU PAIEMENT DE DIVIDENDE DE MARS 2016

Toronto (le 12 février 2016) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM) (TSX : AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») aimerait préciser que son dividende en espèces trimestriel de 0,08 $ par action ordinaire sera versé le 15 mars 2016 aux actionnaires inscrits en date du 1er mars 2016. Ce dividende constitue un « dividende admissible » aux fins de l'impôt canadien.

La date de paiement avait été fixée par erreur au 16 mars 2016 dans le communiqué de la Société daté du 10 février 2016. Le tableau ci-dessous présente les dates prévues pour la clôture des registres et le paiement des dividendes pour l'exercice 2016.

Dates prévues pour la clôture des registres et le paiement des dividendes pour l'exercice 2016

Date de clôture des registres	Date de paiement
1er mars*	15 mars*
1er juin	15 juin
1er septembre	15 septembre
1er décembre	15 décembre

*Dividende déclaré

Régime de réinvestissement des dividendes

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour obtenir de l'information sur le régime de réinvestissement des dividendes de la Société. Régime de réinvestissement des dividendes (en anglais).

Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983 maintenant.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Agnico Eagle, communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs, en écrivant à info@agnicoeagle.com ou en appelant au 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 12 février 2016. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Dans le présent document, les mots « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « planifier », « potentiel », les verbes au futur et au conditionnel, ainsi que d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés ou les renseignements prospectifs. De tels énoncés incluent les prévisions de la Société concernant la déclaration et le paiement de dividendes. Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la Société au moment de la préparation du présent document, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les facteurs et hypothèses importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui pourraient se révéler incorrects, comprennent, notamment, mais sans s'y limiter, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquels ont été déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et sont inclus dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 40-F (« formulaire 40-F ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui a été déposé auprès de la SEC. La Société suppose également que ses flux de trésorerie seront conformes à ses prévisions actuelles. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs et d'autres risques pouvant influer sur la capacité de la Société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent

document sont présentés dans la notice annuelle, sous la rubrique « Risk Factors » (« facteurs de risque »), et dans le rapport de gestion, sous la rubrique « Risk Profile » (« profil de risque »), documents qui ont été déposés sur SEDAR à www.sedar.com, et ils figurent également dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR à www.sec.gov, de même que dans les autres rapports déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.